Désignation du Commissaire Enquêteur Pièce N° 1

MINUTE

DECISION DU

13/12/2018

N° E18000156 /78

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 10/12/2018, la lettre par laquelle le Préfet des Yvelines (DRIEE-UT) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Installations classées pour la protection de l'environnement portant sur la demande d'aménagement de ZAE d'Ablis-Nord II ainsi que sur la construction et l'exploitation d'un entrepôt frigorifique (lot A) et d'un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur le lieu-dit « la Gaise »à l'angle de la RN 10 et de l'autoroute A11 de la commune d'Ablis ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre BARBER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet des Yvelines (DRIEE-UT) et à Monsieur Pierre BARBER.

Fait à Versailles, le 13 décembre 2018

La Présidente,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

N. Mas.-l

Nathalie Massias

Déclaration sur l'Honneur Pièce N° 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES
56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 01.39.20.54.00
Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

Versailles, le 13/12/2018

E18000156 / 78

Monsieur Pierre BARBER
27 rue du Val d'Orsay
91400 ORSAY

Dossier n° : E18000156 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : Installations classées pour la protection de l'environnement portant sur la demande d'aménagement de ZAE d'Ablis-Nord II ainsi que sur la construction et l'exploitation d'un entrepôt frigorifique (lot A) et d'un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur le lieu-dit « la Gaise » à l'angle de la RN 10 et de l'autoroute A11 de la commune d'Ablis

Je soussigné(e), Monsieur Pierre BARBER, Consultant en énergie, environnement et déchets, demeurant 27 rue du Val d'Orsay, ORSAY (91400), désigné(e) pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé(e) à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A Orsay
Le 25/11/2019

Signature

Arrêté d'Ouverture d'Enquête — Pièce N° 3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté d'ouverture d'enquête publique conjointe
Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'exploitation d'un entrepôt frigorifique (lot A) et d'un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande reçue le 20 mars 2018, complétée les 2 août et 19 septembre 2018, par laquelle Monsieur François MARTINIER, en qualité de président de la société SEBAIL 78 dont le siège social est situé à Paris cedex 15 (75755) 33 avenue du Maine – BP 27, dépose la demande d'autorisation d'amenager la ZAE d'Ablis Nord II, de construire un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B). La demande concerne également une demande d'autorisation environnementale d'exploiter ces entrepôts sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines (78660) lieu-dit « La Gaise » à l'angle de la RN 10 et de l'autoroute A 11. Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 30 novembre 2018 ;

Vu l'avis en date du 11 décembre 2018 de ma Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Vu l'ordonnance du président du tribunal administratif de Versailles en date du 13 décembre 2018 désignant un commissaire-enquêteur ;

Considérant que le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société SEBAIL 78 visant à l'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, la construction et l'exploitation de deux entrepôts sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines est jugé recevable ;

Considérant que les dossiers de demande de permis d'aménager sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-yvelines ont été jugés recevables ;

Condisérant que les dossier de demande de permis de construire sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines ont été jugés recevables ;

Adresse postale : 35 rue de Noailles – 78000 Versailles – 01 39 24 82 40
www.driee.ile-de-France.developpement-durable.gouv.fr

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1er : Une enquête publique d'une durée de trente-et-un jours, est ouverte à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines **du 4 février au 6 mars 2019 inclus,** sur la demande déposée par la société SEBAIL 78. Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée, mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

Article 2 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché par les soins des maires d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, à la mairie et dans le voisinage de l'établissement, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Il restera affiché pendant toute la durée de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par les maires des communes concernées.

Article 3 : Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, du 4 février au 6 mars 2019 inclus à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines sur support papier, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE), unité départementale des Yvelines (UD 78) - 35 rue de Noailles - 78000 Versailles sur un poste informatique, aux jours et heures ouvrables des services au public ou sur le site internet de la Préfecture des Yvelines (http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux au public.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie d'Ablis, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, du 4 février au 6 mars 2019, au commissaire-enquêteur, à l'adresse électronique suivante :
driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site de la Préfecture des Yvelines mentionné ci-dessus, dans les meilleurs délais.

Des informations concernant l'objet de l'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Michel BAUDOUIN, (architecte du projet) Tél. : 01 64 07 45 87.

Les registres, ouverts par le commissaire-enquêteur dès le début de l'enquête sont clos par ses soins à l'expiration de celle-ci.

L'enquête est également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture, par les soins du préfet et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux du département des Yvelines.

La rubrique n°4331 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement détermine un rayon d'affichage de 2 km pour l'enquête publique.

Article 4 : Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets (en retraite), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :

Mairie Ablis :

Lundi 4 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 Vendredi 22 février 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi 6 mars 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Prunay-en-Yvelines :

Samedi 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 Lundi 4 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Article 5 : Les conseils municipaux d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 6 : Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – UD 78 (35 rue de Noailles à Versailles (78000), à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture ((http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019) du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : À l'issue de la procédure, le préfet prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation d'exploitation comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement ou une décision de refus d'exploitation.

A l'issue de la procédure le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer des permis d'aménager pour les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, des permis de construire pour lesdites communes ou refuser les demandes.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Rambouillet, les maires des communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines ainsi que le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 18 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Vincent ROBERTI

3/3

Publications Légales — Pièce N°4

Le Parisien du 16 janvier 2019 Pièce N° 4-1

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

@le_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

Identification de l'organisme qui passe le marché

COMMUNE DE PARMAIN

Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN
Objet : **marché prestation de service maintenance informatique**
Lieu de livraison : Commune de Parmain
Caractéristiques principales : le marché est conclu pour une période de 1 an il est renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans.
Prestation en lots : non
Type de procédure : procédure adaptée
Date limite de remise des offres
Jeudi **7 Février 2019 à 12h**
Renseignements complémentaires
Direction des services techniques : 01 34 08 85 90 - 01 34 08 85 77 ou par mail à l'attention de Mr PLUQUET directeur des services techniques
jpluquet@ville-parmain.fr
Secrétariat technique
cjouvin@ville-parmain.fr
justine.jourdain@ville-parmain.fr

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE D'ABLON-SUR-SEINE

Lapoumeroulie Laetitia,
18 rue du Maréchal Foch
94480 ABLON SUR SEINE.
tél. 0149613343.
télécopieur : 0145971022. Courriel : juridique.marches@ville-ablonsurseine.fr
Adresse internet : http://www.ablon-sur-seine.fr/
Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.ablon-sur-seine.fr/.

Objet du marché : travaux d'extension et de refonte du dispositif de vidéoprotection.
Type de marché de travaux : exécution.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : Accord cadre à bons de commande mono attributaire avec minimum et maximum fixés de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 78 et 80 du Décret n 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Les travaux devront être achevés en septembre 2019.
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Minimum de travaux 100 000 euros HT Maximum de travaux 400 000 euros HT.
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
Prestations divisées en lots : non.
Durée du marché ou délai d'exécution : 8 mois à compter de la notification du marché.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un groupement d'entreprise. Ils ne peuvent donc pas cumuler ces deux qualités. la même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour le même marché.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Conditions de participation :
Situation juridique - références requises
- justifications à produire quant à la situation juridique
- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé cerfa dc1) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé dc1
- lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant
- le nom et l'adresse du candidat ;
- éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s)
- si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
- document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- déclaration du candidat (imprimé cerfa dc2) ou, à défaut, déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du cmp mentionnées in extenso et copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;
- engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Capacité économique et financière - références requises : justifications à produire quant à la capacité économique et financière
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels et couvrant la responsabilité civile de l'entrepreneur
- bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujetti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique
- liste des fournitures et installations similaires effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. attestations de maîtres d'ouvrages publics ou privés indiquant que les fournitures et installations ont été exécutées dans les règles de l'art;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, notamment des responsables de prestations de même nature que celles du contrat ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature
- certification de qualification professionnelle pour les activités faisant l'objet du marché ou documents équivalents (références de chantiers équivalents et attestations du maître d'ouvrage attestant que les prestations ont été réalisées dans les règles de l'art et menées à bonne fin).

Par la remise de leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de l'emplacement des prestations, des conditions générales et particulières d'exécution. Les documents fournis étant précis, la visite de site n'est pas obligatoire, cependant les soumissionnaires ont la possibilité de faire une visite sur site afin d'ajuster leurs offres au mieux. La visite sera libre.
Marché public simplifié : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- valeur technique : 65%;
- prix des prestations : 35%.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 04 février 2019 à 09:00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site http://www.e-marchespublics.com.
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Depuis le 1er octobre 2018, les offres ne peuvent être adressées que par voie électronique sur le profil acheteur de la Commune qui est sur la plateforme E-marchespublics.com.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 janvier 2019.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : mairie d'Ablon sur seine
Correspondant : Mme LAPOUMEROULIE 18 rue du Maréchal Foch 94480 ablon sur seine, tél. 0149613343, courriel juridique.marches@ville-ablonsurseine.fr
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Melun 43, rue du Général de gaulle 77000 melun, tél. 0160566630.

Vous créez votre entreprise ...
Publier votre annonce légale dans Le Parisien
Tél. 01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

Marchés - de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

RATP REAL ESTATE.

DUVINAGE MATHILDE,
12 avenue du Val de Fontenay
94120 Fontenay sous Bois
tél. 07-88-28-57-31
Courriel : mathilde.duvinage@sedp.ratp.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : http://ratprealestate.e-marchespublics.com

Objet du marché : MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENVIRONNEMENT
Caractéristiques principales
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENVIRONNEMENT
Durée du marché ou délai d'exécution : 96 mois à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 02 avril 2019
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 31 janvier 2019 à 17:00
Autres renseignements :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de consultation.
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : M00 19-006 , M00 19-007
Procédure de recours :
Instance chargée des procédures de recours : RATP Real Estate, 12 Avenue du Val de Fontenay de Fontenay, 94120, Fontenay sous Bois, Courriel : mathilde.duvinage@ratprealestate.com Adresse internet : http://www.ratprealestate.com .
Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 janvier 2019.

Enquête publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LES COMMUNES D'ABLIS ET DE PRUNAY-EN-YVELINES

Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) à Ablis et Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78

Par arrêté du 8 janvier 2019, une enquête publique conjointe d'une durée de 31 jours est organisée du 04 février au 06 mars 2019 inclus sur les demandes d'aménagement, de construction et demande d'autorisation environnementale présentées par la société

SEBAIL 78

en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

A l'issue de la procédure, le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer des permis d'aménager pour les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, des permis de construire pour lesdites communes ou en refuser les demandes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019 ;
- sur support papier, à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;
- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie d'Ablis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées aux registre d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 04 février 2019 au 6 mars 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la préfecture des Yvelines sus-mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :

* à la mairie d'Ablis

Lundi 4 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 22 février 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi 6 mars 2019 9 h 00 à 12 h 00

* à la mairie de Prunay-en-Yvelines

Samedi 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Lundi 4 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Michel BAUDOUIN, Architecte du projet au 01 64 07 45 87

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Parisien
Collectivités territoriales, optimisez votre communication
Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien
Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Île de France et Oise
01 87 39 84 00
marchespublics@teamedia.fr
TEAM MEDIA

Divers société

CHALET DES THOULES

SCI au capital de 125 008,19 €
Siège social : 19 rue Exelmans 78000 Versailles
RCS N 332 711 878 de VERSAILLES

L'AGE du 27 octobre 2018 a décidé de transférer le siège social au 41 Quai de Seine, 77670 Saint-Mammès à compter du 27 octobre 2018.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de MELUN.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

VENDMONAUTO

EURL au capital de 5000 euros
Siège social : 122 RUE CHANZY 78800 HOUILLES
RCS N 798998761 de VERSAILLES

Par décision de l'associé unique au 27/12/2018 il a été décidé de transférer le siège social au **2 AVENUE DES CHATAIGNIERS, 95150 TAVERNY** à compter du **27/12/2018.**
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

SCI DU MARCHE

Société Civile Immobilière au capital de 152.45 Euros
Siège social
74 rue du Maréchal Lyautey
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
403 284 144 RCS VERSAILLES

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2019, il résulte que :
Le siège social a été transféré, à compter du 07/01/2019, de 74 rue du Maréchal Lyautey, SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines), à CALVINET (Cantal) Lieu-dit Vergnes.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié de la manière suivante
Ancienne mention
Le siège social de la société est fixé à 74, Rue du Maréchal Lyautey SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines)
Nouvelle mention
Le siège social de la société est fixé à CALVINET (Cantal), Lieu-dit Vergnes Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.
Pour avis,
le représentant légal.

OC AUTOMOBILES

SAS au capital de 1500 euros
Siège social : 84 AVENUE DU MARECHAL FOCH 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
RCS N : 842439028 de VERSAILLES

L'AGE du 28/12/2018 a décidé de transférer le siège social au **43 BIS BOULEVARD EMILE ZOLA, 78800 HOUILLES** à compter du **28/12/2018.**
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Insertions diverses

PAR SUITE D'UN JUGEMENT DE LIQUIDATION JUDICIAIRE.
la garantie dont bénéficiait
Client-Sociétaire N 28348 N
ACCORD MONTFORT
10 rue LAVERDY 78950 GAMBAIS
RCS : 485352389
Disposant de la succursale située : 10 rue LAVERDY 78950 GAMBAIS accordées par GALIAN Assurances - Société d'Assurance - 89 rue La Boétie, 75008 PARIS au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 10 04 2006.
visée par la loi du 2 Janvier 1970, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, dans les trois mois de cette insertion.

Vous êtes acheteurs publics
Publiez votre annonce légale dans Le Parisien du lundi au samedi

GTS IMMOBILIER
CENTURY 21 LA VILLA
8 avenue du MARECHAL FOCH
78 400 CHATOU
RCS : 412731044
Client-Sociétaire N : 111195 P
ayant VENDU SON CABINET, la garantie dont il bénéficiait au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 01 01 2012, accordée par GALIAN Assurances 89, rue La Boétie, 75008 PARIS, pour l'activité ci-dessus indiquée, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, dans les trois mois de cette insertion.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web.
- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Annonces légales

Avis administratifs

7193920901 - AA

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Noisy-le-Roi

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2018-188 en date du 19 décembre 2018, M. le Maire de la commune de Noisy-le-Roi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Noisy-le-Roi en vue de prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires, l'adaptation de certaines dispositions pour une meilleure compréhension et utilisation des règles et la rectification d'erreurs ou d'oublis.

L'enquête publique aura lieu du lundi 14 janvier 2019 au jeudi 14 février 2019 inclus, soit 32 jours consécutifs.

M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur aéronautique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Noisy-le-Roi, pour recevoir ses observations, aux dates suivantes :
- le lundi 14 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 2 février 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 14 février 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier de modification du PLU comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la mairie de Noisy-le-Roi, aux jours et aux heures d'ouverture (soit de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi).

Un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à disposition en mairie de Noisy-le-Roi, pour recueillir les observations du public sur le projet de modification.

Le dossier de modification du PLU ainsi qu'un registre électronique sont également mis en ligne pour recueillir les informations du public.

Ils seront accessibles depuis l'adresse suivante :
http://modification-plu-noisy-le-roi.enquetepublique.net

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Noisy-le-Roi, 37, rue André-Le-Bourblanc, 78590 Noisy-le-Roi.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les demandes devront être adressées à la mairie de Noisy-le-Roi.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui et il disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Noisy-le-Roi le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, à la mairie de Noisy-le-Roi, seront consultables aux jours et aux heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site de la commune www.noisyleroi.fr.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux d'annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairie de Noisy-le-Roi et publié par tout autre procédé en usage à la commune de Noisy-le-Roi.

EP 19-[illegible] enquete-publique@publilegal.fr

7193990401 - AA

PRÉFET DES YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Avis d'enquête publique conjointe sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) à Ablis et Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 8 janvier 2019, une enquête publique conjointe d'une durée de 31 jours est organisée du 4 février au 6 mars 2019 inclus sur les demandes d'aménagement, de construction et demande d'autorisation environnementale présentées par la société SEBAIL 78 en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

À l'issue de la procédure, le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer des permis d'aménager pour les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, des permis de construire pour lesdites communes ou en refuser les demandes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante :
http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019 ;
- sur support papier, à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;
- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35, rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie d'Ablis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées aux registre d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 4 février 2019 au 6 mars 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

M. Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :
- à la mairie d'Ablis :
Lundi 4 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
Vendredi 22 février 2019 de 15 h 00 à 18 h 00,
Mercredi 6 mars 2019 9 h 00 à 12 h 00.
- à la mairie de Prunay-en-Yvelines :
Samedi 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
Lundi 4 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Michel BAUDOUIN, Architecte du projet au 01 64 07 45 87.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, à la DRIEE - UD78 et sur Internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Adjudications Immobilières

7193994201 - VJ

78

Vente aux enchères publiques au Palais de Justice de Versailles (78) 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 20 FÉVRIER 2019 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE 62,97 M2 À LES MUREAUX (78)

26, rue Maurice-Bertaux

En duplex de 3 pièces principales. UNE CAVE et UN BOX VOITURE. OCCUPÉ

MISE À PRIX : 60 000 EUROS

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre de 6 000 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser : au Cabinet de Maître Élise GUELHERS, membre de la SCP D'AVOCATS GUEILHERS & ASSOCIÉS, Avocat à la Cour, 21, rue des États-Généraux 78000 Versailles, tél. 01 85 76 52 52. Le cahier des conditions de vente est déposé au greffe du JEX du TGI de Versailles et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE : les 11 et 15 FÉVRIER 2019 de 10 H 00 à 12 H 00.

7193800201 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques au TGI de Versailles, Palais de Justice, 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 20 FÉVRIER 2019 à 9 H 30

UNE MAISON D'HABITATION À MARCQ (78)

Rue des Fontenelles lieudit "Rue des Fontenelles"

De 7 pièces principales. D'une superficie habitable de 207,84 m2 outre 181,48 m2 non prise en compte. Les lieux sont occupés.

MISE À PRIX : 160 000 EUROS

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre de 3 000 euros, outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

Pour tous renseignements, s'adresser à : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX du TGI de VERSAILLES, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) ou et/ou au Cabinet de Maître Pascale REGRETTIER, membre de la SCP HADENGUE et Associés, Avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 7, rue Jean-Mermoz, tél. 01 39 24 88 44 - www.ferrari.fr

Les visites sont organisées et auront lieu sur place les : MARDI 12 ET JEUDI 14 FÉVRIER 2019 DE 10 H 00 À 12 H 00

Vie de sociétés

7193830801 - VS

experview

Dénomination : LMGCONSULT
SAS Unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 39 bis, rue du Général-de-Gaulle 78780 MAURECOURT
RCS Versailles 833 676 717

DISSOLUTION CLÔTURE DE LIQUIDATION

1. Aux termes du PV du 30 septembre 2018, l'actionnaire unique a décidé de voter la dissolution de la société, à compter du 30 septembre 2018, de fixer l'adresse de correspondance pour la liquidation au 39 bis, rue du Général-de-Gaulle, 78780 Maurecourt et de désigner en qualité de liquidateur : M. Sébastien [illegible], demeurant au 39 bis, rue du Général-de-Gaulle, 78780 Maurecourt.

2. De plus, aux termes du PV du 30 septembre 2018, l'actionnaire unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 30 septembre 2018.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

7194019801 - VS

AGV SÉCURITÉ
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 16, Grande-Rue 78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU
797 935 780 RCS Versailles

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant, à compter du 1er janvier 2019, M. Stéphane BRAGIER, demeurant 11, avenue Pierre-Brossolette 78340 Clayes-sous-Bois, pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Versailles.

Pour avis,
La Gérance

7193963001 - VS

SELARL Florent LERAY
Notaire associé
20, quai de l'Odet à QUIMPER

CESSION DE PARTS SOCIALES

Date de l'acte : 20 décembre 2018.

SCI KIKI JP

Société civile immobilière, 38, rue de la Porte-Saint-Martin, Thoiry, RCS Versailles n° 431 943 349.

Capital social : 152,45 euros.
Durée de la société : 99 ans.
Gérant et associé : M. Karl MORIGNOT demeurant à Concarneau, 74 bis, rue de Pennanguer.
Associé : M. Jean-Paul LE MOAL demeurant à Concarneau, 74 bis, rue de Pennanguer.
Cession de parts : libre entre associés, ascendants et descendants, consentement des associés en cas de cession à des tiers.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant acte authentique du 20 décembre 2018, l'unanimité des associés a décidé de transférer le siège social de Thoiry (78770) 38, rue de la Porte-Saint-Martin à Concarneau (29900) 74 bis, rue de Pennanguer, avec effet à compter du 10 décembre 2018.

Immatriculation au RCS de Quimper.

L'article 3 des statuts est en conséquence modifié comme suit :

Le siège social est établi à Concarneau (29900) 74 bis, rue de Pennanguer.

7194228901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 janvier 2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : LE GALL ARCHITECTE S.A.S.U.
Siège social : 22, rue Gustave-Eiffel, l'Espace Cristal - Le Technoparc, 78300 Poissy.
Forme : SASU.
Capital : 1 000 euros.
Objet social : l'exercice de la profession d'architecte, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes les missions se rapportant à l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace.
Président : M. Ludovic Michel LE GALL demeurant : 13, allée de la Genêtière, 78620 L'Étang-la-Ville, élu pour une durée indéterminée.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.

7194030001 - VS

Étude de Maître
Marcellin LEDEUR
Notaire à Lurcy-Lévis (Allier)
24 ter, boulevard Gambetta

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marcellin LEDEUR, notaire à Lurcy-Lévis (03320), 24 ter, boulevard Gambetta, le 14 décembre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI JOANNAN BUC.

Le siège social est fixé à : Buc (78530), 1458, rue Louis-Blériot.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : cent mille euros (100 000 euros).

Les apports sont :

Par M. Robert Jean René JOANNAN, retraité, demeurant à Buc (78530) 1458, rue Louis-Blériot.

Né à Bourgoin-Jallieu (38300), le 9 mai 1952.

La somme de vente-cinq mille euros (35 000 euros).

Et,

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à Buc (Yvelines) 78530, 1458, rue Louis-Blériot.

Figurant au cadastre section A numéro 52 et section AA numéros 146, 147, 148, 270 et 284, mille quatre cent vingt-huit/dix millièmes (1 428/10 000 es) indivis en pleine propriété des lots de copropriété suivants :

Lot numéro quarante-neuf (49).
Lot numéro soixante-sept (67).
Et lot numéro soixante-huit (68).
ensemble pour une valeur de 64 000 euros.

Et par M. Émeric JOANNAN, salarié, demeurant à Arcueil (94110), 28, avenue Aristide-Briand.

Né à Chambéry (73000) le 16 octobre 1982.

La somme de mille euros (1 000 euros).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : M. Robert Jean René JOANNAN, demeurant à Buc (78530) 1458, rue Louis-Blériot.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis,
Le Notaire

7193884301 - VS

Selarl Cabinet GERBER
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet principal :
272, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
Adresse de correspondance et bureau secondaire :
6, rue Porte-aux-Saints
78200 MANTES-LA-JOLIE
Tél. 01 34 77 12 71
Fax : 01.34.77.15.24

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Mantes-la-Jolie du 2 novembre 2018 enregistré au SIE de Versailles le 10 décembre 2018, dossier 2018 00010263, référence 7804P61 2018 A 03428.

L'entreprise HERMINIO ESTÈVES DE SOUSA, en nom personnel, enregistrée à la Chambre des Métiers de Versailles sous le numéro 392 213 831 00036 ayant son siège social 15, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, actuellement sous contrat de location-gérance par contrat en date du 15 mai 2017.

A vendu à :

La SASU ESTEVES, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 3 000 euros ayant son siège social 15, rue Maurice-Ravel, 78390 Bois-d'Arcy immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 820 658 839, représentée par sa gérante, Mme Élodie ESTÈVES.

Un fond artisanal de nettoyage, exploité 15, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78000).

Moyennant un prix de 70 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 2 novembre 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Maître François GERBER, avocat, en son cabinet secondaire 6, rue Porte-aux-Saints à Mantes-la-Jolie (78200), où domicile a été élu à cet effet.

7192829001 - VS

FRANCE FIBRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
134, avenue Henri-Ginoux
92120 MONTROUGE
840 427 777 RCS Nanterre

TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 1er décembre 2018 présidée par le président, M. BEN HASSEN Sami, demeurant San Giovanni in Persiceto (Bo) Via "Poppe 7 - Italie, a décidé de transférer le siège social au 3 place de la République 78200 Mantes-la-Jolie à compter du 1er décembre 2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Versailles.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 5,25 € ht la ligne

*Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, **www.actulegales.fr.***

Le Parisien du 6 Février 2019

Pièce 4-3

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

@le_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés - de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Benjamin Taillandier,
1 rue Victor Hugo
78420 Carrières-sur-Seine
tél. 01-30-86-89-89
télécopieur 01-30-86-89-56 Courriel b.taillandier@carrieres-sur-seine.fr
Adresse internet du profil d'acheteur http://www.carrieres-sur-seine.fr.

Objet du marché : MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Caractéristiques principales
1 Portail équipé de 2 OPERATEUR 422 installé en 2016, un des OPERATEUR est neuf.
8 Portes sectionnelle mise en service en 1993.
1 Table élévatrice 1000Kg
1 porte basculante type SAFIR S400 mise en service en 2007 dimension 2M40 X 2M
Le kit Bras a été remplacé en Octobre 2018
1 porte sectionnelle de type SAFIR mise en service en 2002 dimension 2M40 X 2M30
Le récepteur et l'antenne ont été remplacés en Juin 2018
L'ensemble était sous contrat et donc à jour des entretiens préventif et correctif, dernier entretien en Avril 2018.
Des variantes seront-elles prises en compte : oui
Possibilité de présenter une offre pour un lot
Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.
Marché public simplifié : oui
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- QUALITE : 60%;
- PRIX : 40%.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 27 février 2019 à 12:00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Mairie de Carrières sur Seine, Commande Publique, 1 rue Victor Hugo 78420 CARRIERES-SUR-SEINE
Date d'envoi du présent avis à la publication : 1 février 2019.

Enquête publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LES COMMUNES D'ABLIS ET DE PRUNAY-EN-YVELINES

Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) à Ablis et Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78

Par arrêté du 8 janvier 2019, une enquête publique conjointe d'une durée de 31 jours est organisée du 04 février au 06 mars 2019 inclus sur les demandes d'aménagement, de construction et demande d'autorisation environnementale présentées par la société

SEBAIL 78

en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

A l'issue de la procédure, le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer des permis d'aménager pour les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, des permis de construire pour lesdites communes ou en refuser les demandes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable
- sur internet à l'adresse suivante http://www.yvelines.gouv.fr Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019
- sur support papier à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines aux jours et heures d'ouverture des mairies au public,
- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie d'Ablis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées aux registre d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 04 février 2019 au 6 mars 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines sus-mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :

* à la mairie d'Ablis

Lundi 4 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 22 février 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi 6 mars 2019 9 h 00 à 12 h 00

* à la mairie de Prunay-en-Yvelines

Samedi 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Lundi 4 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Michel BAUDOUIN, Architecte du projet au 01 64 07 45 67.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Avis divers

COMMUNE DE VICQ

Approbation de la modification N1 du PLU

Par délibération N DE_2019_001 en date du 25 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée du PLU.

Le dossier est à la disposition du public en mairie de VICQ, à la direction départementale des territoires des Yvelines et en Sous préfecture de Rambouillet.

Préfecture
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial (DICAT)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DES YVELINES
AVIS DE LA CDAC
(extrait)

COMMUNE D'AUBERGENVILLE

Réunie le 28 janvier 2019, la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines a émis un avis favorable au permis de construire n PC07802818Y0022 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposé le 3 décembre 2018 auprès de la mairie d'Aubergenville.
Ce projet, porté par les sociétés S.N.C ALTA CRP AUBERGENVILLE S.N.C AUBERGENVILLE 2 dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé 75008 PARIS, concerne une demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative au projet d'extension de 4 350 m2 de l'ensemble commercial FAMILY VILLAGE par agrandissement de MARQUE AVENUE 13, situé rue des Quarante Sous dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Trait d'Union pour une surface de vente totale après projet de 30 199 m2 sur la commune d'Aubergenville.

COMMUNE DE SARTROUVILLE

Par délibération du 31 janvier 2019 le Conseil municipal a approuvé la modification n 7 du Plan local d'urbanisme.

La délibération est affichée en mairie.

Le dossier est consultable à la Direction de l'aménagement urbain et de l'attractivité commerciale - Centre technique Municipal - 90, rue de la Garenne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 16 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AS IMMOBILIER

Forme : SCI
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 4, Square de la Canche, 78990 Elancourt
Durée : 99 ans
Objet social : La société a pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la construction et la location de tous terrains et immeubles comme de tous biens et droits immobiliers. La propriété, la gestion, l'administration, la transformation, la location ou l'apport à d'autres sociétés de même nature, de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers dont elle deviendra propriétaire,
Gérant : M. AIBOUT Brahim, demeurant 4, Square de la Canche - 78990 Elancourt
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 20 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

METAPROCESS

Forme : SASU
Capital : 100 euros
Siège Social : 8 rue Jules Romains, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
Durée : 99 ans
Objet social : Conseil, coaching en gestion de projet et systèmes d'information.
Président : M. SOULDI Aziz, demeurant 8 rue Jules Romains 78180 Montigny le Bx
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Collectivités territoriales, pour une bonne stratégie d'achat c'est Le Parisien

Divers société

MENUISERIE COURTELLEMONT

SARL au capital de 50.000 Euros
Siège social : rue Pierre Métairie
ZI du Bel Air
78120 RAMBOUILLET
340 058 328 RCS VERSAILLES

Le 31 décembre 2018, l'AGE a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée. En conséquence : 1) Il a été mis fin aux fonctions de M. Julien COURTELLEMONT Gérant. 2) A été nommé Président : M. Julien COURTELLEMONT demeurant 18bis rue du Roseau 78610 LE PERRAY EN YVELINES. Le reste sans changement.

Suivant acte SSP en date du lundi 14 janvier 2019

S.T.MAX

SARL, au capital de : 8000 Euros, sise 25 RUE AMBROISE CROIZAT 78280 GUYANCOURT, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 818997845, a donné en location gérance à

KEBAB O VILLAGE

SARL, au capital de 100 euros, sise 25 RUE AMBROISE CROIZAT 78280 GUYANCOURT, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro : EN COURS.
Un fonds de commerce : RESTAURATION RAPIDE sis et exploité 25 RUE AMBROISE CROIZAT 78280 GUYANCOURT pour une durée de DEUX (2) ANNEES ans, à compter du mardi 15 janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Vous êtes acheteurs publics
Publiez votre annonce légale dans Le Parisien du lundi au samedi

SAS JMP CONCEPT BETON

société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 57, rue de Chartres 78610 LE PERRAY EN YVELINES,
n814 788 419 RCS VERSAILLES,

Suivant décision de l'associé unique en date du 18 décembre 2018, la SCI HOLDING JMP a décidé de dissoudre la société en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société à la société. Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès.
La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Versailles.

SCCV SAINT NICOLAS RETAIL PARK

SCCV au capital de 1000 euros
Siège social : 57 rue de Chartres
78610 LE PERRAY EN YVELINES
RCS N 509126322 de VERSAILLES

L'AGE du 14/12/18 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/12/18, a été nommé liquidateur M. Jean-Michel PACAUD, domicilié au MANOIR DE LA HAYE EDER, 44780 MISSILLAC.
Le siège de liquidation a été fixé au 57 rue de Chartres, 78610 LE PERRAY EN YVELINES
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

SCCV SAINT NICOLAS RETAIL PARK

SCCV au capital de 1000 euros
Siège social : 57 rue de Chartres
78610 LE PERRAY EN YVELINES
RCS N 509126322 de VERSAILLES

Suivant la délibération de L'AGO en date du 14/12/18.
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 14/12/18.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

BAT EXPERTAXI
9-11 avenue Michelet
93400 SAINT OUEN

R.Y TRANSPORT

SAS au capital de 3000 €
Siège social : 27, Boulevard de la République
78360 Montesson
821 237 716 RCS de Versailles

L'AGE du 30/01/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/01/2019, nommé en qualité de liquidateur M. LAMRINI Rida, demeurant 27 boulevard de la République, 78360 Montesson, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Versailles.

Le Parisien
Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien
Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce.
Plus de renseignement :
01 87 39 84 00
TEAM MEDIA

Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises
Infolegale

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Toutes les Nouvelles du 6 février 2019 Pièce N° 4-4

Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 5,25 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7193652901 - AA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet des YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de biodéchets par la société SEPUR sur la commune de Thiverval-Grignon

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 27 décembre 2018, une enquête publique d'une durée de 15 jours est organisée du 2 février au 16 février 2019 inclus sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SEPUR, afin d'exploiter une installation de méthanisation de biodéchets, adjacente au local de transit de déchets dangereux diffus et à la déchetterie exploitée par le pétitionnaire à Thiverval-Grignon (78850), Z.A. du Pont Cailloux, route des Nourrices.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, bien que la société SEPUR ait été dispensée de cette obligation par décision du préfet de région du 12 avril 2018.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante :
http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019
- sur support papier, à la mairie de Thiverval-Grignon, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE), unité départementale des Yvelines (35, rue de Noailles à Versailles) aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Thiverval-Grignon. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Thiverval-Grignon, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 2 février au 16 février 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante :
driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

M. Jacques BERNARD-BOUISSIÈRES, ingénieur de l'École Centrale de Paris en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Thiverval-Grignon, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :
Le 2 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Le 9 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Le 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à M. Maxime VENOT, responsable I.C.P.E., Groupe SEPUR, tél. : 01 30 79 20 60 (au standard, demander M. Maxime VENOT).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Thiverval-Grignon, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

7195517901 - AA

Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme relative à la construction de logements locatifs sociaux au lieudit Le Champ des Pommiers.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Type d'annonce : enquête publique.

Par arrêté du maire de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines en date du 28 janvier 2018, une enquête publique de 30 jours, relative à la construction de 55 logements locatifs sociaux au lieudit "le Champ des Pommiers", sera ouverte à la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, du mercredi 20 février 2019 au jeudi 21 mars 2019 inclus.

Commissaire enquêteur : par décision du 20 décembre 2018 de Mme la 1re vice-présidente du Tribunal administratif de Versailles portant désignation d'un commissaire enquêteur, M. Guy POIRIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis matin de 8 heures 30 à 12 heures 30, les lundis après-midi de 13 heures 30 à 18 heures, et les mercredis et vendredis après-midi de 13 heures 30 à 17 heures 30. Les pièces du dossier seront aussi disponibles sur le site internet de la commune : www.saintarnoultenyvelines.fr

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Patricia GILLOT à l'adresse mail suivante : dgs@say78.fr

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines afin que toute personne puisse formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
- par écrit à la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, place du Jeu-de-Paume, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines ;
- par courriel à : dgs@say78.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines :
- le jeudi 21 février de 10 heures à midi,
- le samedi 9 mars de 10 heures à midi,
- le mercredi 13 mars de 15 heures à 17 heures,
le jeudi 21 mars de 15 heures 30 à 17 heures 30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au siège de la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur et sur le site internet de la mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines :
www.saintarnoultenyvelines.fr

Avis administratifs

7193990701 - AA

PRÉFET DES YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Avis d'enquête publique conjointe sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) à Ablis et Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 janvier 2019, une enquête publique conjointe d'une durée de 31 jours est organisée du 4 février au 6 mars 2019 inclus sur les demandes d'aménagement, de construction et demande d'autorisation environnementale présentées par la société SEBAIL 78 en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

À l'issue de la procédure, le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer des permis d'aménager pour les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, des permis de construire pour lesdites communes ou en refuser les demandes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante :
http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019 ;
- sur support papier, à la mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;
- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35, rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet en mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie d'Ablis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées aux registre d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 4 février 2019 au 6 mars 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante :
driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

M. Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :
- à la mairie d'Ablis :
Lundi 4 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
Vendredi 22 février 2019 de 15 h 00 à 18 h 00,
Mercredi 6 mars 2019 9 h 00 à 12 h 00.
- à la mairie de Prunay-en-Yvelines :
Samedi 16 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
Lundi 4 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Michel BAUDOUIN, Architecte du projet au 01 64 07 45 87.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Adjudications Immobilières

7194925301 - VJ

78 **Vente aux Enchères Publiques au TGI de Versailles, Palais de Justice, 5, place André-Mignot**

LE MERCREDI 20 MARS 2019 à 9 H 30 - EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION DE 165,54 M2 À ANDRÉSY (78570)

91, Ile Peygrand

En cours de rénovation comprenant : au RDC : une grande pièce ouverte, 2 pièces et wc. À l'étage : 3 chambres, salle de bains, salle de douche.
GARAGE ATTENANT - DÉPENDANCE - JARDIN.
LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

MISE À PRIX : 70 000 EUROS

Consignation pour enchérir : obligatoire en un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 7 000 euros, outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera annoncé par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES.

S'adresser pour tous renseignements :
Maître Gilles-Antoine SILLARD - SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIÉS, avocats, 73 bis, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78), tél. 01 39 20 15 75 - Email : cabinet@avocats-sillard.com. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX du TGI de VERSAILLES ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE LES : 12 et 14 MARS 2019 de 10 h 00 à 12 h 00

Horaires Annonces Légales
Toutes les Nouvelles
4 bis, avenue de Sceaux - 78000 Versailles

Du lundi au vendredi 9 h - 12 h 30
et 14 h - 17 h

Renseignements au 01 30 97 72 26
e-mail : daniel.bouyssou@hebdoscom.com

Adjudications Immobilières

7195699101 - VJ

Cabinet de la SCP NUZUM RIBEYRE NUZUM
avocats, 12, rue Baillet-Reviron 78000 VERSAILLES (tél 01 39 50 01 69)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux

Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78730), 25, rue des Aulnaies, une maison à usage d'habitation bâtie sur un sous-sol total semi-enterré avec combles aménagés de 129,14 m2, avec jardin et garage, le tout sur un terrain cadastré section AC n° 74 lieudit « 25, rue des Aulnaies » pour 05 a 23 ca et section AC n° 77, lieudit « 25, rue des Aulnaies » pour 08 ca soit une surface totale de 05 a 31 ca. OCCUPÉE.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 3 AVRIL 2019 à 9 H 30

À l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES séant au palais de justice de VERSAILLES 5, place André-Mignot et avenue de l'Europe

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges les enchères seront reçues sur la

MISE À PRIX de 70 500 EUROS

Une consignation préalable de 10 % de la mise à prix, soit de la somme de 7 050 euros est obligatoire et payable en un chèque de banque libellé à l'ordre du bâtonnier séquestre.

S'adresser pour tous renseignements
1) au cabinet de la SCP NUZUM RIBEYRE-NUZUM avocat, rédacteur et dépositaire d'une copie du cahier des charges, demeurant 12, rue Baillet-Reviron 78000 Versailles. Tél 01 39 50 01 69.
2) au greffe du Tribunal de Grande Instance de Versailles où le cahier des charges est déposé. Tél 01 39 07 36 66.

Les visites seront assurées par la SCP Maître BARIANI DYLAN BARIANI, huissiers de justice à VERSAILLES, Tél 01 30 50 02 77 les mercredi 20 mars 2019 de 10 h 00 à 12 h 00, et mercredi 27 mars 2019, de 15 h 00 à 17 h 00.

Vie de sociétés

7195831501 - VS

MUREAUX AUTOMOBILES
S.A.S. au capital de 150 000 euros
Siège social : 78130 LES MUREAUX
14, rue Ampère
326 686 094 RCS Versailles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par décisions des associés du 17 décembre 2018, il a été :
- décidé de nommer en qualité de Président la société [illegible] INVEST SARL au capital de 5 5[illegible] euros ayant son siège social 130 [illegible] avenue du Maréchal-Foch 78100 Saint-Germain-en-Laye (523 704 500 RCS Versailles) en remplacement de M. Jean-Luc SZELAG, démissionnaire.
- pris acte de la démission de son mandat de directeur général de M. François SZELAG.
Dépôt légal au RCS de Versailles.

7195868601 - VS

LA FINANCIÈRE DE L'ÉTANG
Société à Responsabilité Limitée à associé unique en cours de liquidation
au capital de 200 000 euros
Siège social et de liquidation : 3 bis, chemin de l'Auberdière
78620 L'ÉTANG-LA-VILLE
521 223 347 RCS Versailles

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Denis LELIÈVRE, demeurant 3 bis, chemin de l'Auberdière 78620 L'Étang-la-Ville, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 bis, chemin de l'Auberdière 78620 L'Étang-la-Ville. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Versailles, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur

7195363301 - VS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Toutes les Nouvelles du 12 décembre 2018 concernant SASU ZEINNAH, il fallait lire : Président : Mme SALMI BENABDELKRIM Aicha Présidente de la société ZEINNAH domiciliée au 13, rue de la Paroisse 78000 Versailles élue pour une durée indéterminée.

7195396601 - VS

Dénomination :
SIILE
Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7 622,45 euros
Siège social :
25, rue Paul-Vaillant-Couturier
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX
392 487 450 RCS Tribunal de commerce de Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 décembre 2018.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

M. Fabrice TRAVAUD, demeurant 25, rue Paul-Vaillant-Couturier 78114 Magny-les-Hameaux a été nommé liquidateur et les pouvoirs les plus étendus lui ont été conférés.

7195837801 - VS

ARNAUD BIENAYME CONSULTING
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
2, rue Saint-Honoré
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 530 068 071

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2019, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 19 janvier 2019.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

7195860901 - VS

Dénomination : EARL DE BRIQUESARD
Forme : Société civile société en liquidation
Capital social : 221 300 euros
Siège social :
Briquesard
78125 ORCEMONT
504 069 806 RCS Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 novembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

Le Liquidateur

Registres d'Enquête Pièce N° 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT des Yvelines

COMMUNE d' Ablis (78660)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE conjointe

Cocher la case correspondante

- [x] Installations classées pour la protection de l'environnement
- [ ] Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- [ ] Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- [ ] Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- [ ] Carte communale
- [ ] Classement de voirie
- [x] Divers

relatif à :

Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environ-nementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines déposées par la société SEBAIL 78.

réf. 501 051

Berger Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines déposées par la société SEBAIL 78.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 08 janvier 2019 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : Yvelines

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M BARBER Pierre qualité

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 04 février 2019 au 06 mars 2019 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Ablis

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Prunay/Ygne - DRIEE - 35 rue de Noailles Versailles

Registre d'enquête :

comportant 25 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie d'Ablis ou à l'adresse électronique : driee-consultation-environnement2 developpement-durable.gouv.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la DRIEE - UD78, à la mairie d'Ablis et de Prunay/Ygne, sur le site internet de la Préfecture des Yvelines

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les	04 février 2019	de	9h00	à	12h00	et de	_____ à Ablis
les	16 février 2019	de	9h00	à	12h00	et de	_____ à Prunay/Ygne
les	22 février 2019	de	15h00	à	18h00	et de	_____ à Ablis
les	04 mars 2019	de	14h00	à	17h00	et de	_____ à Prunay/Ygne
les	06 mars 2019	de	9h00	à	12h00	et de	_____ à Ablis
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

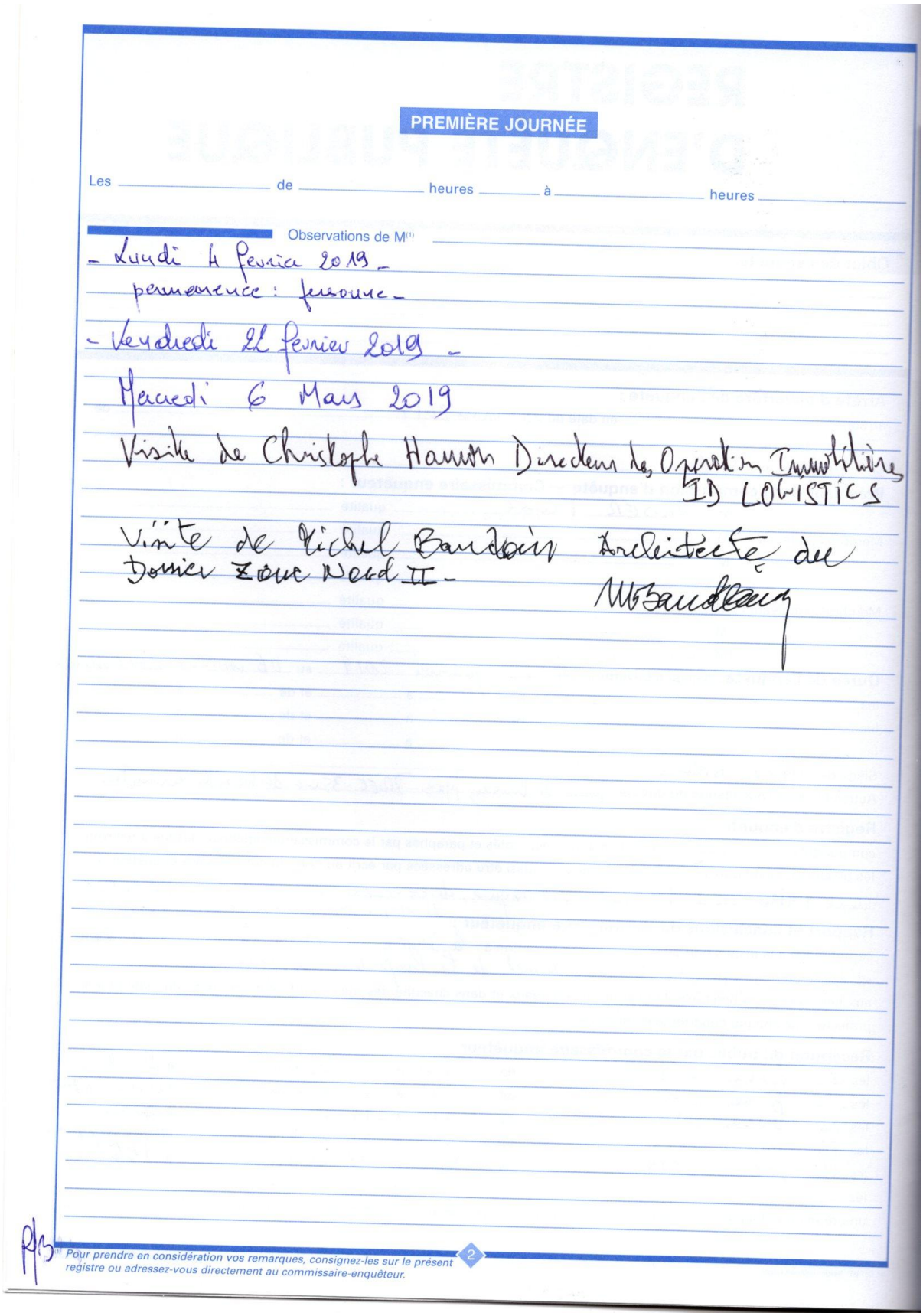

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M(1)

- Lundi 4 Février 2019 -
permanence : fermée -
- Vendredi 22 Février 2019 -
Mercredi 6 Mars 2019
Visite de Christophe Hamon Directeur de Opération Immobilière ID LOGISTICS
Visite de Michel Baudoin Architecte des Bâtiments de France Zone Nord II -

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

2

Le 6/3/2019 à 12 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Pierre BARBER déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____ et

de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

21

Le 6/3/2019 à 12 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Pierre BARBER déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant ____ jours consécutifs,

du ____ au ____

de ____ heures ____ à ____ heures ____ et

de ____ heures ____ à ____ heures ____

Les observations ont été consignées au registre

par 1 personnes (pages n° 1 à ____).

En outre, j'ai reçu ____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : ____

1 lettre en date du ____ de M ____

2 lettre en date du ____ de M ____

3 lettre en date du ____ de M ____

4 lettre en date du ____ de M ____

5 lettre en date du ____ de M ____

6 lettre en date du ____ de M ____

signature

21

Procès Verbal d'Enquête Pièce N° 6

Le Commissaire Enquêteur

Le 11 Mars 2019

Monsieur MARTINIER

Société SEBAIL 78

33 Avenue du Maine BP 27

75755 Paris Cedex 15

Monsieur,

L'enquête concernant le projet de

- Création de la Zone d'Activités « ABLIS - NORD 2 » et
- Construction, au sein de cette zone
  - d'un entrepôt frigorifique soumis à enregistrement au titre de la rubrique n°1511 de la nomenclature des I.C.P.E.
  - d'un entrepôt de stockage de produits cosmétiques soumis à autorisation au titre de la rubrique n°4331 de la nomenclature des I.C.P.E.

sur les communes d'Ablis et de Prunay en Yvelines s'est terminée le mercredi 6 mars 2019 à 12h00.

Le commissaire enquêteur a collationné toutes les observations et remarques portées aux registres ayant été disponibles durant toute la durée de l'enquête soit en mairie d'Ablis soit en mairie de Prunay en Yvelines mais également à l'adresse électronique

driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes les copies des registres ayant séjournés en mairie.

Comme vous pouvez le constater, une seule observation apparait.

Il paraitrait utile que vous puissiez répondre à cette observation.

Par ailleurs, considérant le peu de réponse du public, il serait bon que vous puissiez également faire un point de la concertation qui s'est déroulée préalablement.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Barber

Réponse au PV de synthèse — Pièce N°7

ZONE D'ACTIVITES DE ABLIS NORD II

NOTE SUR LE DEVELOPPEMENT ET LES ACTIVITES ENVISAGEES SUR LA ZONE

Les contacts en cours permettent d'envisager en priorité :

1 – bâtiments logistiques pour recevoir des marchandises à distribuer sur la Région Parisienne .
exemple bâtiment A (produits frais).
En effet, la situation du site (A10 – A11- N10) et la proximité du Grand Paris permet ces implantations.
Cependant, ces types de bâtiments nécessitent des surfaces futures supérieures à 20.000 m2, c'est pourquoi , il est envisagé des extensions des bâtiments , donc agrandissement futur de ABLIS NORD II.

2 - bâtiments pour la Distribution de matériels et équipements fabriqués en Province ou à l'Etranger qui comportent :
- bureaux administratifs
- ateliers d'entretien
- stockage de pièces détachées :
exemple MERLO (matériel agricole).

SEBAIL 78
33, avenue du Maine – BP 27
75755 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 01 45 38 31 00
Téléfax : 01 45 38 31 01
Mail : contact@codicil.fr

Monsieur Barber

27 rue du Val d'Orsay

91400 ORSAY

V/Réf. : ABLIS Nord II

A l'attention de

N/Réf. :FM/GB

Le, 15 mars 2019

Objet : Observations de l'Enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons bien noté les observations portées sur le registre concernant l'enquête publique dont vous avez assumé la charge.

Les observations de Madame Seragas et Monsieur Teissère évoquent l'augmentation du trafic camion sur la route de Prunay qui devrait être d'une part, peu importante et d'autre part, ne concerner que les voies qui desservent la zone d'activité actuelle d'ABLIS qui est en service depuis plusieurs années : de plus, ce trafic emprunterait le rond point nouveau créé pour la desserte de la zone d'activité d'ABLIS Nord II et qui est situé bien à l'extérieur de l'agglomération.

Les autres activités privilégieront des métiers à valeur ajouté conformément à la note que l'architecte de l'opération vous a déjà envoyée.

La zone Humide correspond aux bassins de récupération des eaux pluviales de la voirie de l'échangeur de la zone ABLIS nord I : ils sont conservés dans le projet actuel qui prévoit même une légère extension de leur surface globale.

Avant d'envisager le départ de Guerlain, il faudrait déjà être sûr que cette société décide de concrétiser sa venue sur le site avec un bail de longue durée compte tenu de ses aménagements spécifiques. Dans le cas de la venue d'autres activités, l'intérêt manifesté pour cette zone par les nombreux contacts que nous avons eus depuis le début de notre étude, nous conforte dans l'idée que cette zone reste tout à fait attractive à cet emplacement.

En espérant que ces observations répondent bien aux questions évoquées, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
F.Martinier

S.A.S. au capital de 30.000 € - RCS PARIS 814 544 623 – SIRET 814544623 00014 – Code NAF 6810Z
N°TVA intracommunautaire : FR76814544623 00014

M Barber 14-03-2019 SEBAIL 78 (2).DOC